

Extrait du Registre des délibérations du
Centre Communal d'Action Sociale
de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_06_003

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle du Conseil, Place du Pavillon - Le Mesnil en Vallée à Mauges-sur-Loire sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Josseline LHOMMEAU, mardi 23 juin 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE Membre élu, Josseline LHOMMEAU Vice-présidente, Marie LE GAL Vice-présidente déléguée, Yvette DE BARROS Membre élu, Marie-Béatrice MORISSEAU Membre élu, Guillaume BODIN Membre élu, Odile BUREAU CHASSELOUP Membre nommé, Olivier DU BOUCHERON Membre nommé, Jeanne-Marie THUILLIER Membre nommé, François DALAINE Membre nommé, Michel AUDOUIT Membre nommé

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Séverine MORINEAU Membre élu pouvoir à Josseline LHOMMEAU
René BORE Membre nommé pouvoir à Odile BUREAU CHASSELOUP

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON Président, Ariel YARIV Membre élu, Jean CADEAU Membre nommé, Mickaël DROUET Membre nommé

DL 2026 06 003 - AVENANT FINANCIER CPOM RESIDENCE BON ACCUEIL

Madame J. LHOMMEAU, Vice Présidente du CCAS, rappelle que le CCAS gère trois résidences pour personnes âgées depuis le 1er janvier 2025, dont la résidence autonomie Bon Accueil sur la commune déléguée La Pommeraye.

Le Département de Maine-et-Loire, au titre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, verse un forfait autonomie d'un montant de 26 852 € pour l'exercice 2025. La somme attribuée fait suite au bilan final des actions conduites en 2025 sur la résidence autonomie Bon Accueil.

Il convient de réaliser un avenant financier au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour tenir compte de ce forfait et qu'il soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à :

Oui	13
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	13

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant.
- Autoriser Monsieur Le Président du CCAS à signer l'avenant.

Nombre de membres: 17
 Nombre de présents : 11
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 13

Signé le 30 juin 2026

La Vice-présidente du CCAS

Josseline LHOMMEAU

